

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 038-213801004-20250408-DEL_20250408_10-DE



Séance du 8 avril 2025

L'an deux mil vingt cinq et le huit avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire.

Présents : Mmes et MM Roger COHARD, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Marie-Claude CERANA, Pierre BARUZZI, Stéphanie MENGOLLI, Philippe DALBON, Karim DALIBEY, Thierry GALIFOT, Véronique DUMINI, Florence FAIS, Michel SALVI, Christel METAY, Gérard MARTINEZ, Audrey BUISSON, Sébastien PLISSON, Anne LAURENT, Jérôme LOOSDREGT,

Excusés : Mme Amina GHAFIR
Mme Audrey MARRON
Mme Martine PUGLISI

Secrétaire de séance : Mme Véronique DUMINI

Nombre de conseillers municipaux en exercice	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation	Date d'affichage des délibérations
20	Vendredi 4 avril 2025	Vendredi 4 avril 2025	Vendredi 11 avril 2025

10. Approbation et signature d'une convention de servitude avec Enedis

Il est indiqué au conseil municipal qu'Enedis, par l'intermédiaire de son bureau d'études SINAT, a présenté une demande de servitude pour permettre le raccordement de la parcelle B 2443, destinée à recevoir un projet de logements collectifs dans le cadre de l'OAP des Grandes Vignes.

Il s'agit d'établir à demeure un support et 3 ancrages pour conducteur aériens électriques à l'extérieur des murs ou façades donnant sur la voie publique ou sur les toits terrasses des bâtiments, étant précisé que la dimension du support est de 330 cm X 130 cm.

Le projet de convention qui détaille les conditions dans lesquelles la collectivité consent à cette servitude est joint à la présente délibération.

Enfin, il est précisé que la convention prend effet à compter de la date de signature et est conclue pour la durée de vie des ouvrages.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

- **Approuve** les termes de la convention de servitude avec Enedis,
- **Autorise** le maire à signer et à régler toutes les formalités afférentes à la présente délibération.

Décision : Adoptée à l'unanimité

